

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 9 DÉCEMBRE 2003

TRACTANDA

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2003 (Il ne sera pas lu, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture.)
2. Adoption des nouveaux statuts du Réseau de Santé de la Gruyère
3. Adoption des statuts de constitution de la corporation du Triage forestier de La Sionge
4. Budget de fonctionnement 2004 du Foyer St-Joseph à Sâles
 - a) présentation
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
5. Budgets 2004
 - e) de fonctionnement
 - f) rapport de la Commission financière
 - g) approbation
 - h) d'investissements
 - i) rapport de la Commission financière
 - j) approbation
6. Réception des jeunes citoyens nés en 1985
7. Divers

Présidence: M. Olivier Allaman, syndic

Membres présents: 101 + 3 jeunes citoyens qui n'ont pas le droit de vote.
Mme Françoise Ruffieux (Maules) et MM. Christian Savary (Sâles) et Marcel Menoud (Rueyres-Treyfayes) arrivent au terme du point 2.

Scrutateurs: Mme Claudine Yerly (Rueyres-Treyfayes), Mme Simone Richoz (Maules), M. Gaston Menoud (Sâles) et M. Lucien Menoud (Romanens)

Mardi 9 décembre 2003, 20 h 04

En préambule à cette huitième assemblée de la nouvelle Commune de Sâles, **M. Olivier Allaman** formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens et les remercie de s'intéresser à la vie de notre commune. Un mot de bienvenu particulier est adressé aux jeunes citoyennes et citoyens nés en 1985 qui seront honorés au point 6 de l'ordre du jour.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tous-ménages, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* No 47 du 21 novembre 2003.

M. le président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

Personne ne se manifeste.

Il précise ensuite que trois jeunes citoyens nés en 1985 ne pourront pas voter, n'ayant pas atteint leur majorité. Ils peuvent néanmoins assister aux débats. Il s'agit de Mlle Marianne Oberson (Maules) ainsi que de MM. Benjamin Droux (Sâles) et Serge Gobet (Romanens).

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

Aucune modification n'est portée à l'ordre du jour.

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2003

Soumis au vote à mains levées, le PV est approuvé, sans aucune remarque, par 94 citoyens; quatre abstentions; aucune opposition.

2. Adoption des nouveaux statuts du Réseau de Santé de la Gruyère

M. le président présente les structures sanitaires actuelles composées de trois éléments: l'Association des communes de la Gruyère pour l'hôpital de district (elle englobe l'hôpital de Riaz et le service d'ambulances), la Croix Rouge fribourgeoise (qui comprend les soins à domicile) et l'Association pour l'aide familiale (aide familiale à domicile). Les nouvelles structures sanitaires seront englobées dans le Réseau Santé de la Gruyère. Elles se composeront d'un secteur Hôpital (hôpital de Riaz), d'un secteur Ambulances et d'un secteur appelé Service mixte, lui-même subdivisé en Soins à domicile et Aide familiale à domicile. La LAMal et l'OFAS imposent que les soins à domicile et l'aide familiale soient réunis dans une unique structure d'ici 2004.

M. Olivier Allaman présente l'organigramme du Réseau Santé de la Gruyère, une structure chapeauté par un administrateur.

Mme Georgette Fragnière présente les quatre articles à modifier de l'avenant aux statuts.

M. le président précise que la création de ce service n'engendrera pas de conséquences financières particulières pour les communes du district et que, sans l'adhésion unanime de toutes les communes du district, le Réseau Santé de la Gruyère ne pourrait pas voir le jour. Il invite, au nom de l'Exécutif, l'assemblée à accepter les modifications proposées.

La discussion est ouverte:

Personne ne se manifeste.

Soumis au vote à mains levées, les nouveaux statuts du Réseau Santé de la Gruyère sont approuvés par 98 citoyens; aucune abstention ni opposition.

3. Adoption des statuts de constitution de la corporation du Triage forestier de La Sionge

M. Allaman définit les bases légales qui ont conduit l'Exécutif à se pencher sur ce sujet, expliquant que la loi fédérale sur les forêts exige que les cantons divisent leur territoire en triages forestiers confiés à des gardes forestier diplômés. Il expose ensuite les contours de la future corporation de Triage de La Sionge, sa mission ainsi que sa gestion, expliquant que le bénéfice ou le déficit est partagé entre les trois communes (Vaulruz, Vuadens et Sâles) et l'Etat de Fribourg, selon une clef de répartition élaborée par M. François Bossel, ingénieur forestier au 4^e arrondissement forestier, à Bulle: Sâles 21,25%, Vaulruz 27,17% Vuadens 48,91% et l'Etat de Fribourg 2,67%. Il présente ensuite l'organigramme du Triage forestier de La Sionge, assorti de quelques précisions.

Responsable du dicastère des forêts, **M. Sébastien Frossard** dissèque les principaux points des statuts soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. le syndic reprend le flambeau en décryptant les avantages du triage, présente le budget 2004, indiquant que la participation financière de la Commune de Sâles à ce triage est de Fr. 4'000.--. En cas de gestion individuelle, l'excédent des charges est de Fr. 7'350.--. Après quoi, il invite, au nom du Conseil communal, l'assemblée à approuver ces statuts.

La discussion est ouverte:

La parole n'est pas demandée.

Soumis au vote à mains levées, les statuts de constitution de la corporation du Triage forestier de La Sionge sont approuvés par la majorité des citoyens; une abstention, aucune opposition.

4. Budget de fonctionnement 2004 du Foyer St-Joseph à Sâles

a) présentation

M. le président souligne que le nouveau règlement du Foyer St-Joseph stipule que l'assemblée communale décide du budget du Foyer sur préavis de la Commission financière.

Il passe la parole à **M. Jean-José Ruffieux** (Maules), président du Conseil de direction du Foyer St-Joseph à Sâles. Ce dernier rappelle la composition du Conseil de direction du Foyer et remercie ses membres pour le temps qu'ils consacrent à cette tâche. Il passe ensuite en revue les principaux postes du budget 2004 qui se solde par un déficit de Fr. 98'550.-- pour un total de charges de Fr. 1'771'550.--.

b) rapport de la Commission financière

Président et rapporteur de la Commission financière, **M. Pierre-Michel Pasquier** (Sâles) préavise favorablement le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph, à Sâles, et demande aux citoyennes et citoyens de l'accepter.

Ouverture de la discussion:

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) demande quelles sont les communes qui participent au financement du Foyer St-Joseph.

M. Jean-José Ruffieux (Maules) avance le nom de la Commune de Sâles et indique que le reste de la participation financière est lié aux communes de provenance des résidents. Outre Sâles, les résidents proviennent essentiellement de la Glâne et de la Veveyse.

M. Jean-Pierre Oberson estime que la Commune de Sâles passe deux fois à la caisse: premièrement, en prenant en charge les frais des résidents et, deuxièmement, par sa participation au déficit.

Mme Georgette Fragnière explique que pour les citoyens de Sâles qui séjournent, par exemple, à Châtel-St-Denis ou dans d'autres homes, la Commune de Sâles participe aux charges sociales.

Pourquoi ne pas augmenter ces charges? interroge **M. Jean-Pierre Oberson**.

M. Jean-José Ruffieux souligne que ce système est particulier au canton de Fribourg. Ces charges sont fixées par l'Etat selon une grille des plus compliquées. Cette année, la dette contractée par le Foyer St-Joseph nécessite une plus grande participation de la Commune de Sâles. Il précise ensuite que lorsque les résidents proviennent de l'extérieur, le Foyer St-Joseph bénéficie aussi des recettes de leur commune de provenance.

M. Jean-Pierre Oberson estime que le canton impose des chiffres aux communes qu'elles ne peuvent pas tenir.

M. Jean-José Ruffieux répond que l'Etat impose des frais auxquels les communes doivent faire face d'une manière ou d'une autre.

c) approbation

Soumis au vote à mains levées, le budget de fonctionnement 2004 du Foyer St-Joseph à Sâles est approuvé par la majorité des citoyens; deux abstentions; une opposition.

5. Budgets 2004

a) de fonctionnement

M. le syndic se fend de quelques explications. Le service de l'état civil sera centralisé à Bulle pour le district de la Gruyère, dès le 1^{er} janvier 2004. Chaque commune participe aux frais. Légère baisse des taxes d'exemption du service du feu, vu l'adoption du nouveau règlement qui astreint la classe d'âge 20-40 ans au service et non plus celle des 20-52 ans. La contribution de remplacement des abris PC a été revue à la baisse, sachant qu'elle est directement liée aux nouvelles constructions. La participation aux dépenses cantonales pour la formation primaire, secondaire et professionnelle est en augmentation de 3,7% par rapport à l'exercice précédent.

Le poste des hôpitaux subit une hausse de 9,4% dont + 68% pour les ambulances qui coûtent Fr. 15.-- par habitant. Le coût journalier au Foyer St-Joseph passe, lui, de Fr. 5.-- à Fr. 15.--.

Afin de répondre aux exigences légales qui veulent que les prestations fournies soient couvertes par les taxes perçues, **M. le syndic** annonce trois augmentations de taxes. Celles-ci entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Ainsi, la taxe d'exploitation de l'épuration passera-t-elle de Fr. 0,80 à Fr. 1,20. Elle permettra de couvrir les frais d'exploitation de la STEP de Romont, y compris ceux liés à l'incinération des boues d'épuration, conformément aux exigences cantonales.

La taxe d'utilisation (déchets) passera de Fr. 20.-- à Fr. 30.--. En parallèle, les vignettes augmenteront de Fr. 0,50 (Fr. 10.-- pour celle liée aux containers). En revanche, précise **M. Allaman**, le prix de vente de l'eau potable est maintenu à Fr. 1,10/m³.

Les rentrées fiscales, poursuit **M. le président**, ont été estimées de manière très prudente, conformément aux prévisions du Service cantonal des contributions. Elles s'inscrivent néanmoins en augmentation de Fr. 155'000.-- pour les personnes physiques. En revanche, elles subissent une baisse de Fr. 10'000.-- chez les personnes morales, une situation liée à la récession économique. L'estimation totale des rentrées fiscales 2004: Fr. 2'391'000.--.

Le budget de fonctionnement 2004 boucle sur un déficit de Fr. 143'996,85 pour un total des charges de Fr. 3'941'985,75. Il correspond à 3,8% des recettes, soit en deçà de 5%, limite nécessitant une augmentation du taux d'impôts, selon l'article 87 de la Loi sur les communes.

b) rapport de la commission financière

Président et rapporteur de la Commission financière, **M. Pierre-Michel Pasquier** (Sâles) préavise favorablement le budget de fonctionnement 2004 et demande aux citoyens de l'accepter.

La discussion est ouverte:

Personne ne s'exprime.

c) approbation

Soumis au vote à mains levées, le budget de fonctionnement 2004 est approuvé par la majorité des citoyens; deux abstentions, aucune opposition.

d) budget d'investissements

M. le syndic énumère les éléments composant le budget d'investissements 2004:

- Fr. 5'000.-- pour le renouvellement du parc informatique de l'administration
- Fr. 700'000.-- pour la construction d'un abri PC à Maules (objet déjà approuvé lors d'une précédente assemblée communale)
- Fr. 40'000.-- pour la rénovation de la salle de classe de M. Jacques Mauron, à l'ancien bâtiment scolaire à Sâles. **M. Jean-Marc Seydoux** présente les travaux projetés. Itou pour le point suivant.
- Fr. 35'000.-- pour la rénovation des sanitaires de l'école de Rueyres-Treyfayes
- Fr. 235'000.-- pour l'amélioration de la sécurité du carrefour de la laiterie de Romanens, via l'aménagement d'un trottoir (le projet est présenté par **M. Nicolas Savary**, puis par **M. Damien Morand** pour l'aspect technique avec plans, photos et graphiques à l'appui)

Qui a donné le préavis favorable à l'agrandissement de la laiterie de Romanens? questionne **M. Jean-Pierre Oberson** (Maules).

Un permis de construire a été délivré par la Préfecture après préavis favorable des services de l'Etat, répond **M. Damien Morand**.

La Commune de Sâles a donné un préavis favorable et maintenant elle juge qu'une amélioration de la sécurité est nécessaire, relève **M. Jean-Pierre Oberson**. N'eût-il pas été plus judicieux de réfléchir avant?

M. Nicolas Savary précise que le préavis demandé au Service des ponts et chaussées était favorable. De plus, ce trottoir est demandé depuis de nombreuses années par les citoyens de Romanens.

M. Michel Monney (Rueyres-Treyfayes) demande si une étude d'aménagement d'une route passant en contrebas de la porcherie de Romanens a été faite. Celle-ci aurait amélioré le goulet de la laiterie de Romanens. Le croisement de véhicules est difficile actuellement, estime-t-il.

M. Damien Morand confirme que cette solution a été discutée et étudiée. Mais la variante retenue est celle présentée. Le croisement de véhicules s'en trouvera facilité avec une chaussée large de plus de cinq mètres.

Suite des postes composant le budget d'investissements 2004:

- Fr. 8'000.-- en complément de l'éclairage public vers le HLM La Roseyre, à Sâles
- Fr. 20'000.-- consacrés au relevé des canalisations en vue de l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

- Fr. 115'000.-- pour la maintenance et l'extension du réseau de canalisations des eaux usées
- Fr. 53'000.-- en vue de l'aménagement du PAL
- Fr. 28'000.-- pour la numérisation du cadastre (mise sur informatique). Ce travail fera l'objet d'une subvention cantonale et fédérale.
- Fr. 45'000.-- pour un crédit d'étude comprenant la mise à l'enquête d'une zone artisanale mixte au lieudit La Joretta, à Sâles. **M. Charles Brodard** se charge de la présentation du dossier (plans à l'appui).

Le budget d'investissements 2004 présente un excédent de charges de Fr. 1'381'500.--. Il comprend des crédits d'engagement déjà approuvés par une précédente assemblée communale:

- Fr. 700'000.-- pour la construction d'un abri PC à Maules
- Fr. 300'000.-- pour l'aménagement de la zone La Rojère, à Maules
- Fr. 153'000.-- pour la rénovation des façades de l'Auberge de La Couronne à Sâles
- Fr. 190'000.-- pour la participation à l'AIMPGPS

e) rapport de la Commission financière

Président et rapporteur de la Commission financière, **M. Pierre-Michel Pasquier** (Sâles) préavise favorablement le budget d'investissements 2004 et demande aux citoyens de l'accepter.

Parole aux citoyennes et citoyens:

Personne ne demande la parole.

f) approbation

Soumis au vote à mains levées, le budget d'investissements 2004 est accepté par la majorité des citoyens; deux abstentions, aucune opposition.

6) Réception des jeunes citoyens nés en 1985

M. le syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyennes et citoyens, jeunes gens nés en 1985. Sur les 17 personnes invitées, 13 ont répondu présent, deux (Mlles Aurore Etique, de Romanens, et Sylvie Oberson, de Sâles) s'étant excusées. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique. Après quoi, il retrace quelques événements ayant marqué l'année 1985, avant de les appeler nominativement, dans l'ordre alphabétique, sous les applaudissements de l'assemblée:

M. François Caille (Romanens), M. Benjamin Droux (Sâles), M. Diego Frossard (Romanens), Mlle Véronique Frossard (Romanens), M. Serge Gobet (Romanens), Mlle Aurore Etique (Romanens), Mlle Pierrette Menoud (Romanens), M. Arnaud Müller (Sâles), Mlle Marianne Oberson (Maules), Mlle Sylvie Oberson (Sâles), M. Frédéric Piller (Sâles), M. Simon Ruffieux (Maules), Mlle Julie Savary (Sâles), Mlle Caroline Seydoux (Sâles), Mlle Florence Sudan (Sâles), Mlle Nadine Yerly (Rueyres-Treyfayes) et M. Paul Yerly (Sâles).

M. Allaman leur formule ses vœux de réussite, avant que **Mme Valentine Menoud** (Sâles), boursière communale, et **M. Sébastien Frossard** ne leur remettent en guise de présent un bon à recevoir de l'ouvrage *CH-2003*.

7) Divers

Droit de superficie sur l'abri PC de Maules

M. le syndic explique que la Commune de Sâles entend céder à un tiers le droit de construire et d'utiliser un bâtiment sur ce terrain d'une surface de 2000 m², dont 800 m² sont constructibles. Le droit de superficie s'étend sur 100 ans. Une rente annuelle est versée durant l'exercice du droit de superficie. Enfin, à l'échéance du droit de superficie, le bâtiment passe en mains de la Commune de Sâles, moyennant une indemnité équitable. A ce jour, poursuit-il, deux offres sont parvenues au Conseil communal. Il invite les éventuels intéressés à cette parcelle à contacter les autorités communales jusqu'au 31 décembre 2003.

Projet de fusion Sâles, Vaulruz, Vuadens

Tableau comparatif à l'appui, **M. le syndic** présente et dysseque le résultat des analyses financières effectuées par le Service des communes, sur la base de la situation financière des trois communes durant la période 1998-2002. A notre connaissance, le Conseil communal de Vaulruz, initiateur de cette proposition, proposera à son assemblée de ne pas aller plus loin. Itou pour Vuadens. A Sâles, il n'y a pas, pour l'heure, d'initiative exigeant une étude complémentaire. La problématique, estime **M. Olivier Allaman**, n'est pas essentiellement financière, mais géographique vu l'étendue des sites. Il cite en exemple l'éventuel maintien de classes dans chaque village avec, corollaire, de longs déplacements.

TVA pour le dicastère de l'épuration

M. Olivier Allaman explique que sur la base du nouveau règlement d'évacuation et d'épuration des eaux, l'encaissement des taxes dépasse Fr. 75'000.--. De ce fait, la Commune a dû s'assujettir à la TVA.

Révision et harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)

M. le président revient brièvement sur le questionnaire adressé à fin novembre 2003 aux propriétaires et locataires de bâtiments sis dans la Commune. Tout en rappelant le délai de retour desdits questionnaires (ce vendredi 12 décembre 2003), il précise que les réponses fondamentales des citoyens permettront aux autorités communales de se forger une opinion sur les aspirations de la population en matière d'aménagement du territoire local. «L'avenir de notre commune dépendra, pour beaucoup, de son développement futur et d'une adhésion la plus large possible de sa population aux décisions que nous serons amenés à prendre dans le cadre de cette révision», souligne-t-il.

Après ces quatre points, l'assemblée à la parole:

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) intervient au niveau du plan d'aménagement local (PAL). «Si vous prévoyez une zone industrielle à la Joretta, d'autres zones seront-elles sorties du centre village?»

M. Charles Brodard explique qu'il y a actuellement peu de zones artisanales mixtes situées en zone centre village

M. Jean-Pierre Oberson demande si cette zone s'inscrira en supplément ou, au contraire, si d'autres zones devront être supprimées au centre du village.

M. Olivier Allaman précise que le recensement complet de toutes les surfaces construites durant ces 15 dernières années nous procure certaines capacités. Les 16'000 m² prévus en zone artisanale mixte à la Joretta constituent le maximum.

M. Jean-Pierre Oberson demande la confirmation qu'il n'y aura pas de zone artisanale mixte supplémentaire en centre village.

M. Charles Brodard lui confirme qu'il n'y aura plus de zones artisanales mixtes supplémentaires en centre village.

«Et qu'adviendra-t-il des actuelles zones situées en centre village?», interroge **M. Jean-Pierre Oberson**.

M. Charles Brodard précise que celles-ci restent affectées en zone centre village.

M. Jean-Pierre Oberson veut s'assurer que les zones actuellement sises en centre village le resteront.

M. Charles Brodard répond par l'affirmative, nuancant toutefois qu'un propriétaire d'une telle zone a toujours la liberté de demander le changement d'affectation de sa zone.

M. Lucien Menoud (Romanens) souhaite connaître le nombre de parcelles communales encore disponibles.

M. Charles Brodard énumère les parcelles communales disponibles dans chaque village de la Commune. Il constate que l'offre arrive bientôt à saturation.

M. Olivier Allaman revient sur le PAL et annonce que dès que le questionnaire envoyé aux propriétaires et locataires de la Commune aura été analysé, une séance d'informations sera consacrée au PAL en 2004.

M. Jean-Marie Pasquier (Maules) entend formuler une remarque et, ensuite, poser une question. Sa remarque: il déplore que les journaux locaux aient eu connaissance de la décision du Tribunal administratif (TA) portant sur l'abri PC le 5 août déjà, alors que la séance du TA s'est tenue le 30 juillet 2003 et que les parties concernées ont reçu la décision par courrier recommandé au début août.

M. Olivier Allaman lui fait remarquer que la presse a suivi de très près ce dossier. Et que la décision du Tribunal administratif était disponible sur internet.

M. Jean-Marie Pasquier pense que les journalistes ont été prévenus. Il estime ce procédé regrettable de la part de la Commune, arguant qu'une personne concernée aurait pu être en vacances à cette période et apprendre cette décision par voie de presse.

M. Jean-Marie Pasquier enchaîne avec sa question: «Comment traitez-vous les demandes de permis de construire et quel est leur suivi?»

M. Olivier Allaman répond qu'il existe un classique du traitement du permis de construire et que le Conseil communal de Sâles s'y fie.

M. Jean-Marie Pasquier évoque un exemple qui le concerne directement à Maules, envoyant au passage une lance à M. Gérard Guillaume (Sâles), syndic au moment de la délivrance du permis en question.

M. Charles Brodard tient à apporter quelques précisions sur ce dossier: «Les travaux étaient déjà finis lorsque j'ai demandé à la personne de mettre les plans à l'enquête. Lors de la vision locale effectuée par M. Raymond Aeby, du Service de l'environnement, celui-ci nous a conseillés de faire une enquête restreinte. Un seul préavis, celui de la section air du Service de l'environnement, était négatif et il a primé sur tous les autres préavis positifs.»

M. Jean-Marie Pasquier interroge: «Comment la Commune peut-elle délivrer un permis de construire contre des préavis négatifs des services de l'Etat et lorsque deux conseillers communaux ont estimé ma situation intolérable?»

M. le syndic coupe court ce cas personnel et souligne que l'affaire a été jugée par la préfecture et que les autorités communales se plient à cette décision.

M. le syndic cède ensuite la parole à **M. Gérard Guillaume** (Sâles). Ce dernier dit qu'il ne veut pas répondre aux attaques et «préfère se taire et laisser braire», selon le dicton. Il estime qu'il s'agit d'une question de relation de voisinage et non plus de permis de construire. Si les gens veulent se «crêper le chignon», il y a le juge civil pour cela, tel qu'a avisé la préfecture de la Gruyère.

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) revient sur le PAL et s'inquiète: «Si un propriétaire ne remplit pas le questionnaire, court-il le risque d'être pénalisé?»

M. Olivier Allaman lui certifie que non.

M. André Frossard (Romanens) demande si la commune peut presser les EEF pour l'introduction d'un nouveau système de connexion à internet.

M. le syndic répond que le dossier suit actuellement son cours. Il retrace brièvement les contacts qu'il a eus sur ce sujet avec les EEF et Swisscom. Swisscom estime la Commune de Sâles trop petite et peu attractive commercialement. C'est donc la voie des EEF qui a été privilégiée. Les EEF ont câblé le réseau depuis l'autoroute à hauteur de Vaulruz. Les citoyens intéressés vont recevoir prochainement les offres de la part des EEF. **M. le président** précise aussi les limites techniques de ce système lorsque les habitations sont alimentées par ligne aérienne.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** clôt cette assemblée communale sur le coup de 21 h 30, sous les applaudissements des citoyennes et citoyens.

La soirée se termine par l'habituel verre de l'amitié.

Le secrétaire


Le syndic
